BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°016 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT LOI DE REGLEMENT AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2024**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par le député **Moussa SAWADOGO**, rapporteur.

Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 10 octobre de 09 heures 20 minutes à 10 heures 07 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Jean Marie KOMBASSERE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2024.

Auparavant, le député Moussa SAWADOGO a été désigné rapporteur de la CAEDS pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les lundi 06 et mercredi 08 octobre 2025, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

Avant l'audition du Gouvernement sur le projet de loi, le député rapporteur a pris part aux séances d'appropriation et d'audition de la Cour des comptes sur ses observations, organisées par la COMFIB.

Outre la CAEDS, les commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), par le député Mahamadou SALOGO ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Ouendenmanègdè Hermann YELKOUNY ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Drissa KY.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I-1. Audition Du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 ;
- analyse des soldes caractéristiques ;
- analyse des principaux ratios macro-économiques ;
- analyse des ratios de gestion ;
- contenu du projet de loi de règlement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

I-2. Débat Général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations dont les principales ont porté entre autres sur :

- les explications sur le niveau d'inflation de 4,2% en 2024 contre 0,7% en 2023 qui est dû à celle enregistrée essentiellement dans les fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « logement, eaux, électricité, gaz » et les mesures prises pour maîtriser cette inflation
- la dégradation des soldes caractéristiques analysés (épargne budgétaire, solde budgétaire global et solde budgétaire de base) entre 2023 et 2024 et les investissements structurants qui ont pu être réalisés avec ces soldes ;
- la remise en cause de la fiabilité des données économiques suite au constat des différences remarquables entre les données de l'exposé des motifs du Projet de loi de règlement (PLR) 2024 et celles du Rapport sur l'exécution de la loi de finances (RELF) d'une part, et les différences entre les données du PLR 2024 et ses annexes, notamment en ce qui concerne les montants des ressources et charges de trésorerie ainsi que les Comptes d'affectation spéciale (CAS), d'autre part**. (**confère tableaux ci-dessous)

INTITULE	NORME	2024		Ecart
		Exposé des motifs du PLR (Gouvernement)	RELF (Cour des comptes)	
Solde budgétaire global / PIB nominal	**≥ -3%**	-5,41%	-7,84%	**2,43 %**
Encours de la dette intérieure et extérieure / PIB nominal	**≤ 70%**	57,10%	41,83%	**15,27 %**
Masse salariale/ recettes fiscales	**≤ 35%**	41,34%	58,74%	**17,4 %**
Taux de pression fiscale	**≥ 20%**	18,40%	14,56%	**-3,84 %**

Intitulés	Exposé de motifs de la LR	Annexe 1 de la situation d'exécution de la LR	Ecart
Ressources et charges de trésorerie (tableau 17 annexe 1 & article 6 de l'exposé)	5 525 335 942 041	5 347 183 253 490	**178 152 688 551**
Remboursement TVA (tableau 03 et tableau 16 de l'annexe 1 et article 9 de l'exposé)	238 293 874 054	125 000 000 000	**113 293 874 054**
Total CAS prévisions (article 9 du PLR)	**521 682 052 548**	**365 996 925 480**	**155 685 127 068**

- les mesures envisagées par le Gouvernement pour améliorer le taux de l'épargne budgétaire qui s'établit à seulement 4,58% des ressources propres contre 95,42% destinés aux dépenses ordinaires en 2024 ;

- l'option stratégique du Gouvernement en matière de gestion du ratio de la dette qui représente 51,41% en 2024 comparativement aux ratios de 2023 et 2022 qui étaient respectivement de 39,68% et de 39,97% au 31 décembre ;

- la part des PPP dans la dette globale ;

- l'explication, au titre des AE, de l'annulation du montant de 6 196 566 995 F CFA au niveau du ministère en charge de la justice et de l'ouverture du montant de 4 899 520 381 F CFA au Ministère de l'Economie et des finances ;

- les raisons de la non-information immédiate du Parlement des transferts, des virements de crédits et des décrets d'avances pris par le Gouvernement en cours d'exercice budgétaire comme le disposent les articles 23 et 25 de la LOLF ;

- les raisons qui expliquent le fait que les crédits du FSP ne soient pas présentés et exécutés par nature de dépenses alors que ce fonds a été érigé en CAS ;

- l'assurance que les comptes spéciaux sont exécutés de manière optimale au regard de leur solde au 31 décembre 2024 qui est de 216 656 827 360 de francs CFA (l'exposé des motifs de l'article 9 du projet de loi) ; la justification du solde créditeur élevé de 113 293 874 054 francs CFA pour le CAS « remboursement de crédit TVA » en 2023 ;

- le point de la mise en œuvre des anciennes recommandations de la Cour des comptes adressées au Gouvernement et la prise en compte de celles portant, notamment, sur les éléments de forme du présent projet de loi dans la version finale transmise au Parlement ;

- le point de la relecture de la loi organique régissant la Cour des comptes envisagée par le Gouvernement ;

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et l'analyse du compte rendu du député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité, note la résilience remarquable affichée par les économies des pays de l'AES face aux défis sécuritaires dans un environnement sous-régional marqué par des tensions géopolitiques. Elle loue également l'opérationnalisation de la Confédération de l'AES qui renforce sans nul doute les relations entre les Etats qui la composent.

En outre, elle constate :

- un niveau satisfaisant de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 ;
- une conformité de la déclaration générale de la Cour des comptes entre les comptes des comptables principaux de l'Etat et le compte général de l'ordonnateur pour l'exercice budgétaire 2024.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 10 octobre 2025

Le Président

Jean Marie KOMBASSERE

Le Rapporteur

Moussa SAWADOGO

LISTE DES DEPUTES PRESENTS
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 10 OCTOBRE 2025

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	**KOMBASSERE Jean Marie**	**FDS**	**Président**
2.	**COULIBALY Wiloho**	**PP**	**Vice-président**
3.	**SAWADOGO Moussa**	**FVR**	**2e secrétaire**
4.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
5.	SAWADOGO Issa	OSC	Membre
6.	TRAORE Boureima	FVR	Membre
7.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 10 OCTOBRE 2025

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	**SANGARE Moussa**	**FDS**	**1er Secrétaire**	**Mission avec la CAGIDH**
2.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre	Autorisation d'absence
3.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre	Autorisation d'absence
4.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre	Cours à l'université

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PRESENT
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 10 OCTOBRE 2025

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAMOGO Jérôme	Administrateur des services législatifs
2.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur des services législatifs
3.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction
4.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 10 OCTOBRE 2025

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller	Mission avec la CAGIDH